

Affaire de Karachi : un procès et deux grands absents

Six hommes comparaissent à partir de lundi devant le tribunal dans une affaire qui concerne le financement de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995. Alors premier ministre, celui-ci sera jugé ultérieurement avec François Léotard par la Cour de justice de la République.

Par GERARD DAVET et FABRICE LHOMME

Le tribunal correctionnel de Paris juge, du lundi 7 au jeudi 31 octobre, six personnalités pour leur rôle dans des contrats d'armement suspects négociés puis conclus il y a... plus de vingt-cinq ans. Dans *Ubu roi*, publié en 1896, Alfred Jarry, précurseur du théâtre de l'absurde et du mouvement surréaliste, faisait dire à son antihéros : « *La liberté, c'est de ne jamais arriver à l'heure.* » Il en va de même, semble-t-il, de la justice dans cette histoire sans fin qu'est devenue l'affaire dite « de Karachi ».

Ubuesque et surréaliste, cette saga politico-financière, « saucissonnée » en trois procédures distinctes, n'a cessé de l'être depuis sa miraculeuse mise au jour. Et, un quart de siècle après les faits qui en constituent le fondement, l'épilogue de cet interminable feuilleton n'est toujours pas connu.

En apparence, pourtant, jamais un dénouement n'a semblé aussi proche, avec l'ouverture de ce procès pour « *abus de biens sociaux* » et « *recel* ». Derrière ces incriminations passe-partout, la vente en 1994 par la France, sous l'égide de la direction des constructions navales (DCN, aujourd'hui Naval Group), de trois sous-marins au Pakistan et de trois frégates à l'Arabie saoudite. De mirifiques contrats (près de 4 milliards d'euros au total) suspectés d'avoir donné lieu au versement de rétrocommissions, notamment au bénéfice de la campagne présidentielle du premier ministre Édouard Balladur, en 1995.

Pendant criminel

Sur le banc des prévenus se côtoieront **Nicolas Bazire** (ex-directeur de la campagne de M. Balladur), **Renaud Donnedieu de Vabres** (alors conseiller du ministre de la défense, François Léotard), **Thierry Gaubert** (membre du cabinet de Nicolas Sarkozy, à l'époque ministre du budget), **Dominique Castellan** (ancien responsable de la DCN), et enfin deux intermédiaires d'origine libanaise, **Abdul Rahman El-Assir** et **Ziad Takieddine**.

Vont donc être jugés, en 2019, les artisans supposés de malversations commises... vingt-cinq ans plus tôt. À cette première anomalie s'en ajoute une autre : les deux hommes soupçonnés d'avoir été les commanditaires de ces opérations occultes seront absents : les cas de **MM. Léotard et Balladur**, ministres au moment des faits, ont été disjointes et transférés à la Cour de justice de la République (CJR), qui pourrait les juger de son côté, pour les mêmes faits, le parquet général ayant requis cet été la tenue d'un procès. Au mieux, il se tiendra l'an prochain, mais la lenteur de la CJR étant proverbiale, rien n'est moins sûr. En 2020, M. Léotard aura 78 ans, et M. Balladur 91 ans...

Et encore évoque-t-on ici le seul aspect financier de ce dossier gigogne, car l'affaire de Karachi – d'où son nom de baptême « médiatique » – a son pendant criminel, autrement plus dramatique : l'attentat du 8 mai 2002 au Pakistan qui tua quinze personnes, dont onze employés français de la DCN. Ces derniers étaient chargés de superviser, à Karachi, l'assemblage du dernier des trois sous-marins vendus par la France. L'instruction, toujours en cours, est au point mort, et, plus de dix-sept ans après le drame, les blessés et les familles des victimes ne savent toujours pas qui a assassiné leurs proches ni pourquoi. Même la piste d'un règlement de comptes lié aux fameux contrats est crédible.

Guerre fratricide

Leur signature est intervenue au moment du violent affrontement qui déchira la droite française à l'approche de la présidentielle de 1995, et cette guerre fratricide entre le premier ministre, Édouard Balladur, et **Jacques Chirac**, tous deux au Rassemblement pour la République (RPR). Privés des subsides du parti, « préemptés » par le candidat Chirac, les Balladuriens vont profiter de leur présence au pouvoir pour conclure, dans la précipitation et à des conditions exorbitantes, des ventes d'armes susceptibles de générer le versement de commissions astronomiques. Au total, 327 millions d'euros prévus pour être versés à un réseau animé par les deux intermédiaires Takieddine et El-Assir.

Surnommé le « réseau K », il était dirigé dans l'ombre par un sulfureux cheikh Saoudien, **Ali Ben Moussalem** (mort en 2004), et a été imposé in extremis fin 1994 dans les négociations par le gouvernement Balladur, et tout particulièrement le ministère de la défense, alors qu'a été démontrée sa parfaite inutilité dans la conclusion des marchés. À charge pour les deux intermédiaires de reverser une partie de leurs mirobolantes commissions pour financer la campagne à venir de M. Balladur.

Las, Chirac s'imposa, et les balladuriens, au premier rang desquels **Nicolas Sarkozy**, porte-parole de la campagne et impliqué dans les contrats contestés en tant que ministre du budget, tombèrent en disgrâce. Déterminé à châtier les « traîtres », Chirac exigea des mesures de rétorsion. Parmi celles-ci, l'arrêt du versement des commissions restant dues aux intermédiaires – notamment au cheik Ben Moussalem – imposés par les balladuriens. Après avoir purgé leur pénitence, ces derniers finirent par revenir en grâce, à l'image de Nicolas Sarkozy, nommé ministre de l'intérieur le 7 mai 2002, après la réélection de Jacques Chirac. Le lendemain, le 8 mai 2012, onze employés français de la DCN sont tués dans l'explosion d'une voiture piégée à Karachi. Dans son hommage aux victimes, le 13 mai, le président Chirac lâche cette phrase, passée inaperçue sur le coup, mais lourde de sous-entendus : « *Nous ne céderons ni à la menace ni au chantage.* »

L'enquête ouverte à Paris est confiée à l'expérimenté juge antiterroriste **Jean-Louis Bruguière**. Ce dernier, en dépit des multiples documents et témoignages invalidant cette thèse, privilégiera tout le long de son enquête la piste, ou plutôt l'impasse, menant à Al-Qaida. En juin 2007, Bruguière quitte sa défroque de magistrat pour se lancer dans l'arène politique, sous les couleurs de l'Union pour un mouvement populaire (UMP). Il est remplacé par **Marc Trévidic**, un magistrat réputé pour sa pugnacité et son indocilité.

Règlement de comptes

10 septembre 2008. *Le Monde* révèle l'existence d'une enquête financière visant la DCN, et met au jour les pratiques illégales utilisées pour décrocher des marchés. Trois jours plus

tard, *Mediapart* publie un article apportant de nouvelles révélations sur cette affaire de corruption. Le site révèle notamment le contenu d'une note titrée « Nautilus », dont il apparaîtra qu'elle avait été commandée secrètement par la DCN à **Claude Thévenet**, un ancien membre du contre-espionnage.

Le rapport « Nautilus » revisite l'attentat de Karachi en balayant la piste islamiste pour privilégier celle d'un règlement de comptes, et plus précisément une mesure de rétorsion due à l'arrêt des versements des commissions, dont de hauts dignitaires pakistanais devaient également être bénéficiaires. « *L'annulation de ces commissions avait été décrétée en 1995*, expliquait « Nautilus », *à la suite de l'alternance politique en France, et visait à assécher les réseaux de financement occultes* » d'Édouard Balladur. L'affaire de Karachi vient de naître. Car, en s'appuyant sur l'article de *Mediapart*, le juge Trévidic va orienter son enquête dans cette nouvelle direction.

Malgré l'opposition du parquet de Paris, grâce à la pression des parties civiles, un volet financier distinct sera finalement ouvert en 2010 et confié à un juge spécialisé, **Renaud Van Ruymbeke**. Son enquête confirmera que les ventes d'armes avaient bien été conclues pour financer de manière occulte la campagne de Balladur. Aux avancées judiciaires et aux révélations de la presse s'ajouta le travail effectué par le député (PS) de Cherbourg, d'où étaient originaires les victimes de l'attentat, un certain **Bernard Cazeneuve**, rapporteur en 2010 d'une mission d'information parlementaire sur le sujet. Mais M. Cazeneuve, ainsi que les juges Trévidic et Van Ruymbeke, se heurta à de nombreux obstacles, de la peur de certains témoins à l'invocation systématique du secret-défense en passant par le manque de moyens d'enquête ou l'hostilité du pouvoir sarkozyste.

« Sentiment d'épuisement »

De fait, l'affaire a mis dans l'embarras le chef de l'État de l'époque, dont plusieurs proches (Bazire, Gaubert, Balladur...) ont été mis en cause par la justice. Lui-même a longtemps craint de l'être à son tour, notamment pour avoir validé, en sa qualité de ministre du budget, la création d'une société offshore au Luxembourg par laquelle transitèrent les commissions suspectes.

En 2014, au terme de ses investigations, M. Van Ruymbeke transmet le volet ministériel du dossier à la CJR, seule compétente pour juger des faits susceptibles d'être reprochés à MM. Balladur, Léotard, voire Sarkozy, dont M. Van Ruymbeke préconisa l'audition en tant que témoin assisté.

Finalement, la CJR se contentera de l'entendre comme témoin simple, avant de mettre en examen MM. Balladur et Léotard. Surtout, alors que toutes les investigations avaient déjà été réalisées par M. Van Ruymbeke, il a fallu cinq ans à la CJR pour boucler sa propre procédure ! Une apathie qui a renforcé les parties civiles dans leur sentiment que tout a été fait pour étouffer cette affaire. « *L'élément le plus clair apparu dans la procédure sur l'attentat, c'est la piste des rétrocommissions* », confie **M^e Marie Dosé**, avocate de plusieurs veuves et blessés, dont elle souligne le « *sentiment d'épuisement* » après plus de dix-sept ans de combat. C'est à un autre écrivain, Marcel Schwob, qu'Alfred Jarry dédia son *Ubu roi*. Schwob, qui avait écrit : « *Toute justice qui dure est injuste.* » ■